

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 13 décembre 2021

Convocation du : 7 décembre 2021

Le deux mille vingt et un, le treize décembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes – salle des Arcades, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Madame Monique BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Alain BOYOUN, Jean ROUSSEAU, Michel VIDAL, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT ;

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOUN ;
Christiane ACANFORA excusée a donné pouvoir à Rémy FREY ;
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;

Anne-Marie GROS excusée a été remplacée par son suppléant Michel VIDAL ;

ORDRE DU JOUR : Règlement d'implantation des points d'apports volontaires

Dans le cadre de la suppression d'un maximum de bacs roulants par la création de regroupement et de points d'apport volontaire par des colonnes semi-enterrées ou aériennes, un projet de règlement d'implantation a été rédigé par le pôle environnement, déchets et bâtiments.

Ce règlement est à destination de tout organisme public ou privé susceptible de réaliser des aménagements sur le territoire de la communauté de communes Buëch-Dévoluy nécessitant un dispositif de collecte des déchets ménagers.

L'opération de réhabilitation ou de rationalisation des points existants sera étudiée au regard des critères suivants :

- Critères sociaux : amélioration de la sécurité et des conditions de travail, suppression des marches arrière et autres points noirs de collecte, diminution de manipulation de bacs pour les agents de collecte.
- Critères techniques : fonctionnalité pour le service de collecte, suppression des locaux techniques, de regroupement anarchique de bacs roulants, pouvant entre autre faire obstacle sur le domaine public.
- Critères environnementaux : limitation des nuisances sonores, meilleure intégration paysagère, de pollution, d'émission de gaz à effet de serre.
- Critères économiques : des tournées de collecte plus complètes, pour un meilleur rendement poids/service. Une utilisation à 100 % du véhicule.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Déchets et Bâtiments en date du 20 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuver le règlement d'implantation des points d'apports volontaires annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 7 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211213-De156_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES